

INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 2 SIGNALISATION CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE

EN 4 ÉTAPES

- 1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 6)
- 2/ Complétez la **page 2**, elle sera **à nous renvoyer**
- 3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, 11 caractères, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du brevet des collèges ou du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

Si vous avez déjà fait un dossier sur E-candidat **à l'uB** l'an dernier, connectez-vous avec les informations sur le bas du formulaire.

- 4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, joignez la page 2 du présent dossier, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **déposez le tout** sur e-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièces en mains propres), au plus tard le :

07 JUIN 2019

(insertion des pièces complémentaires possible jusqu'au 11/06/2019)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 2

SIGNALISATION CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE

Date limite de renvoi du dossier : 07 JUIN 2019

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Etudiants extérieurs : Si vous désirez postuler sur plusieurs spécialités de master à l'uB, vous devez remplir **UN DOSSIER DISTINCT ET COMPLET PAR SPÉCIALITÉ.** Cette page est à compléter, puis scanner et insérer sur E-candidat, en n'oubliant aucune autre pièce jointe (liste sur E-candidat).

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 2 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue* ? Oui Non

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez :

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

**la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la [vie active](#) (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la [formation initiale](#) (études)*

Langues vivantes :

Lues : Parlées : Écrites :

Stage :

Indiquez dans quelle(s) équipe(s) d'accueil * et avec quel maître de stage vous souhaitez faire votre stage....

Pour consulter la liste et prendre les contacts, voir le site internet : <http://www.u-bourgogne.fr/>

CETTE PAGE DOIT ETRE COMPLÉTÉE, SCANNÉE ET INSÉRÉE SUR E-CANDIDAT AVEC LE RESTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES

CANDIDATURE EN M2 SCM - 2019 / 2020

QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat. Conservez ces instructions pour mémoire.	https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 03 MAI 2019 - Fermeture du serveur E-candidat et date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 07 JUIN 2019 à minuit. Nous savons que vous ne disposez pas toujours de vos derniers relevés de notes au moment du dépôt : vous les insérerez dès que possible (les compléments de pièces sont possibles jusqu'au 11/06/2019. Au-delà, les dossiers seront étudiés en fonction des pièces fournies). 	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR.</p> <p>Si vous aviez déjà utilisé l'application E-candidat à l'uB l'an dernier pour candidater en master par exemple, vous n'avez pas besoin de créer un nouveau dossier personnel, vos informations ont été sauvegardées. Connectez-vous avec votre INE. (voir en ligne)</p>
4. Quelle est la capacité d'accueil du M2 SCM ?	La capacité d'accueil est de 25 étudiants.	
5. Quelles pièces justificatives joindre ?	<p>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat</p> <p>Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.</p>	<p>ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 du M1 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé. Les dossiers seront étudiés dans un premier temps sans ce dernier relevé de notes.</p>
6. J'étudie à l'uB, en master BS. Dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (déposées sur l'application e-candidat).	Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.

7. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html
SUIVI DE MA CANDIDATURE		
8. J'ai transmis mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
9. J'ai transmis mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 16 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients... VÉRIFIEZ D'AVOIR BIEN CLIQUÉ SUR « TRANSMISSION DU DOSSIER » DANS E-CANDIDAT.	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
10. Quand aurai-je une réponse ?	Le jury se tiendra fin juin. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients... Il ne pourra vous être donnée aucune information ni par mail, ni par téléphone, sur la date prévisionnelle de publication de la réponse à votre demande.	Une réponse vous sera envoyée par mail fin juin 2019 / début juillet 2019. LE SECRETARIAT GERE LES DOSSIERS, NE CONTACTEZ PAS LES ENSEIGNANTS CHERCHEURS.
11. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Non, le recrutement en M2 SCM ne prévoit pas d'entretiens.	S'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.
12. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers). LE SECRETARIAT GERE LES DOSSIERS, NE CONTACTEZ PAS LES ENSEIGNANTS CHERCHEURS.	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
13. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : S2 du M1 en cours), télécharger une copie si l'application vous l'autorise toujours. ATTENTION : UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1) éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera exigée au moment de l'inscription. Veillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1)	
14. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M2 SCM, vous devez impérativement, et	Au-delà du 13 juillet 2019, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront

	<p>avant le 13 juillet 2019 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT.</p> <p>Vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB</p>	<p>démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</p>
15. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en M2 SCM ?	Vous devez prendre une décision au plus tard le 13 juillet 2019 et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement).	Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.
16. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
17. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web.</p> <p>Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 à 14 h et fermera le 21 juillet 2019 à minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 à 14 h. Vous devez vous inscrire avant le jour de la rentrée.</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TÔT POSSIBLE, un par département où vous candidatez, en détaillant les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</p>
18. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M2 SCM aura lieu le 16 septembre 2019 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement.

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/ff-signalisation-cellulaire-moleculaire-m2.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :
(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes **NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE** au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.